

L'Anse-Saint-Jean, le 7 octobre 2024.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale / Greffière-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 7 octobre 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Yvan Côté, maire suppléant.

Sont présents : Monsieur Michel Boudreault
 Monsieur Carl Brassard
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Daniel Boudreault
 Monsieur Daniel Corbeil
 Monsieur Claude Bouchard

Sont absents : Monsieur Richard Perron

302-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le maire suppléant, Monsieur Yvan Côté, déclare la séance ouverte.

303-2024

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2024 à 19 h 00.
 - 3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre à 19 h 00.
- 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
 - 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de septembre 2024.
- 5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
- 6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
 - 6.1 Appui à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la demande de financement au volet 3 du programme pour d'Appel à projets pour le rayonnement de la culture québécoise pour le projet « Fenêtre sur le passé ».

6.2 Le Café du Quai - Demande d'opération du Foodtruck pour le mois d'octobre 2024 sur le quai municipal.

7. ADMINISTRATION

7.1 Demande de commandite pour le tournoi de volleyball du 15, 16 et 17 novembre 2024.

7.2 Fabrique de L'Anse-Saint-Jean - commandite pour le feuillet paroissial.

7.3 Acceptation des nouveaux tarifs, des prévisions budgétaires, du plan de transport, du plan de développement pour l'année 2024 ainsi que des états financiers se terminant le 31 décembre 2023 du Transport adapté du Fjord inc.

7.4 Programme de subvention au Transport adapté du Fjord inc. - Demande d'aide financière 2024

7.5 Acceptation des factures du Mont-Édouard pour les installations temporaires et les biens et contenus.

7.6 Création de sous-catégories d'immeubles non résidentiels pour le rôle d'évaluation 2025-2026-2027.

7.7 Octroi d'un contrat de gré à gré à un notaire pour l'achat du bâtiment de la Caisse Desjardins situé au 243, rue Saint-Jean-Baptiste.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Requête de réfection et d'amélioration structurelle du pont Couvert de L'Anse-Saint-Jean auprès du ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD).

8.2 Demande de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout de la municipalité pour la propriété située au 34 et 34A, rue Saint-Jean-Baptiste.

8.3 Achat d'une yourte supplémentaire à Imago Structures inc. pour les installations temporaires à la station de ski du Mont-Édouard.

9. URBANISME

9.1 Recommandation CCU77-2024 - Demande de permis de rénovation - Chalets sur le Fjord, 2, rue de l'Hermine.

9.2 Recommandation CCU78-2024 - Demande de permis de rénovation - 4, rue du Verger.

9.3 Recommandation CCU79-2024 - Demande de permis de rénovation - 372, rue Saint-Jean-Baptiste.

9.4 Recommandation CCU80-2024 - Demande de permis de rénovation - 272, rue Saint-Jean-Baptiste.

9.5 Recommandation CCU81-2024 - Demande de permis de construction - 67, rue Dallaire.

9.6 Recommandation CCU83-2024 - demande de permis de lotissement - remplacement des lots 6 144 374 et 6 144 377, créant le lot 6 651 547.

9.7 Recommandation CCU84-2024 - demande de permis de lotissement - remplacement des lots 6 144 493 et 6 144 494, créant les lots 6 647 605 et 6 647 606.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 Reconnaissance des activités de la Montagne en Feu pour la programmation du FESTIV ALPIN 2024-2025.

- 11.2 Appui à une demande d'aide financière dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, dans le Fonds de développement des territoires de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour les activités du FESTIV-ALPIN de la Montagne en Feu, année 2024-2025.
- 11.3 Appui à une demande d'aide financière dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, dans le Fonds de développement des territoires de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la 1^{ière} édition du Cinéclub du Fjord.
- 11.4 Appui au projet de l'École de Musique du Bas-Saguenay pour la demande au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- 11.5 Appui à la demande d'aide financière de la Montagne en Feu pour la présentation au Fonds Signature Innovation de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- 11.6 Appui à la demande d'aide financière de la Fondation du Bas-Saguenay pour la présentation au Fonds Signature Innovation de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- 11.7 Appui à la demande d'aide financière de Ski Saguenay pour la présentation au Fonds Signature Innovation de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

12. VARIA

- 12.1 Aucun

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

304-2024

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance une copie du procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2024.

305-2024

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE À 19 H 00

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre à 19 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre à 19 h 00.

306-2024

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2024 au montant de 314 008.60\$ et des paiements directs au montant de 3 449.15 \$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

307-2024

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du mois de septembre 2024 au montant de 322.90 \$.

308-2024

APPUI À LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POUR LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU VOLET 3 DU PROGRAMME POUR D'APPEL À PROJETS POUR LE RAYONNEMENT DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE POUR LE PROJET « FENÊTRE SUR LE PASSÉ ».

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean exprime son appui à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le dépôt d'une demande de financement auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Appel à projets pour le rayonnement de la culture québécoise, pour le projet de circuits patrimoniaux avec réalité augmentée;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2012, la MRC du Fjord-du-Saguenay a démontré son dynamisme et un intérêt marqué pour la sauvegarde, la mise en valeur et la diffusion de son patrimoine culturel, comme en témoigne le schéma d'aménagement et de développement révisé, la politique culturelle « Espace d'inspiration », la politique « Municipalité amie des aînés », la Stratégie de l'industrie touristique et son Plan d'action en patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le projet de circuits patrimoniaux avec réalité augmentée se distingue par son envergure, sa durée de développement, la technologie utilisée, son désir de pérennisation et l'importance du territoire couvert;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond à de nombreuses actions des planifications stratégiques de la MRC, soulignant son engagement envers la valorisation du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est convaincue de la pertinence et du potentiel de retombées positives de ce projet, tant pour sa localité que pour l'ensemble du territoire, en attirant des visiteurs vers les attraits touristiques et culturels locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean souhaite collaborer étroitement à ce projet en participant au choix des points d'intérêt, à la recherche historique et à la diffusion du produit final, en offrant également un appui financier total de 4 500 \$ pour la durée du développement du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'appui financier de L'Anse-Saint-Jean est conditionnel à la contribution d'autres municipalités à ce projet;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean appui la MRC du Fjord-du-Saguenay dans sa demande de financement pour le projet de circuits patrimoniaux avec réalité augmentée et manifeste également sa volonté de collaborer au projet par un montant de 4 500 \$, sous réserve de la contribution des autres municipalités. De plus, cette contribution sera prise sur notre montant de FDT.

309-2024

LE CAFÉ DU QUAI - DEMANDE D'OPÉRATION DU FOODTRUCK POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024 SUR LE QUAI MUNICIPAL.

CONSIDÉRANT QUE le Café du Quai entame des travaux de reconstruction de son bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le Café du Quai a obtenu l'autorisation d'exploiter une cantine mobile pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite accommoder les Navettes du Fjord lors de l'arrivée des croisiéristes internationaux en leur offrant un service de restauration mobile;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée aux membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déplacer la cantine mobile du Café du Quai sur le quai municipal, et que le service des travaux publics détermine le meilleur emplacement.

310-2024

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE TOURNOI DE VOLLEYBALL DU 15, 16 ET 17 NOVEMBRE 2024.

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer une commandite de 200 \$ pour le tournoi de volleyball organisé pour les clubs sportifs de l'école Fréchette, qui se déroulera les 15, 16 et 17 novembre 2024.

311-2024

FABRIQUE DE L'ANSE-SAINT-JEAN - COMMANDITE POUR LE FEUILLET PAROISSIAL.

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers Accorder une commandite pour un espace commercial au dos du feuillet paroissial, au coût de 75 \$, pour une durée d'un an. Ce feuillet sera distribué dans les paroisses de Sagard, L'Anse-St-Jean, Rivière-Éternité et Petit-Saguenay.

312-2024

ACCEPTATION DES NOUVEAUX TARIFS, DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, DU PLAN DE TRANSPORT, DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ANNÉE 2024 AINSI QUE DES ÉTATS FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023 DU TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a déclaré sa compétence en matière de transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confié la gestion du transport adapté et du transport collectif au Transport adapté du Fjord inc.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est mandataire du Transport adapté du Fjord inc et doit approuver certains documents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des nouveaux tarifs 2024, des prévisions budgétaires, du plan de transport, du plan de développement pour l'année 2024 ainsi que des états financiers se terminant le 31 décembre 2023;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les nouveaux tarifs, des prévisions budgétaires, le plan de transport le plan de développement pour l'année 2024 ainsi que des états financiers se terminant le 31 décembre 2023.

313-2024

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD INC. - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2024.

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a acquis la compétence en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a confié à Transport adapté du Fjord inc. l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 2000, incluant la gestion directe de ce service au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a adopté la grille tarifaire, les prévisions budgétaires, le plan de transport, le plan de développement pour l'année 2024 par la résolution numéro 312-2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a adopté les états financiers 2023 par la résolution numéro 312-2024;

CONSIDÉRANT qu'en 2024, la municipalité de L'Anse-Saint-Jean prévoit contribuer 32 446,92 \$, la municipalité de Petit-Saguenay 16 792,53 \$, la municipalité de Rivière-Éternité 10 453,21 \$, et Sagard pour la MRC de Charlevoix-Est 3 891,34 \$, pour un total de contributions de 63 584 \$;

CONSIDÉRANT qu'en 2023, 3 011 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en réaliser 3 500 en 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est également éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, qui compense les pertes financières liées aux revenus d'usagers et aux revenus publicitaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité mandataire accepte de servir de porte-parole pour toutes les municipalités participantes au service de transport adapté, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations sur le service des transports, nécessaires au ministère des Transports du Québec pour la prise de décision ;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence.

de demander au ministère des Transports du Québec d'octroyer une contribution financière de base de 132 332 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2024.

d'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage, le cas échéant.

d'autoriser le maire et la directrice générale / greffière-trésorière de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

de transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

314-2024

ACCEPTATION DES FACTURES DU MONT-ÉDOUARD POUR LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES ET LES BIENS ET CONTENUS.

CONSIDÉRANT QUE des installations temporaires sont nécessaires pour prévoir la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures de la station appartiennent à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit approuver les dépenses;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses pour les

installions temporaires et les biens et contenus de la station de ski pour la saison 2024-2025. Les dépenses seront couvertes par les assurances.

Entreprise	Description	Partie	Montant
Sécurité Landy inc.	Matériel de sécurité	Temporaire	2 609.56 \$ plus taxes
Franklin Empire	Installation internet	Temporaire	1 137.99 \$ plus taxes
Centre de rénovation Home Hardware	Escabeau, quincaillerie	Temporaire et biens et contenus	151.08 \$ plus taxes
Valmo Électrique	Déplacement panneau électrique	Temporaire	1 828.38 \$ plus taxes
Coopération nationale de l'information	Avis public, appel d'offres	Temporaire	800.00 \$ plus taxes

315-2024

CRÉATION DE SOUS-CATÉGORIES D'IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS POUR LE RÔLE D'ÉVALUATION 2025-2026-2027.

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 269-2024, la Municipalité a exprimé son intention d'établir des sous-catégories d'immeubles non-résidentiels, conformément aux articles 244364.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QUE la désignation des sous-catégories doit être communiquée à l'évaluateur afin qu'il puisse les consigner dans son rôle d'évaluation;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer la sous-catégorie non-résidentielle suivante au rôle d'évaluation :
5834 – Résidence de tourisme.

DE plus, il est demandé à l'évaluateur de la MRC du Fjord-du-Saguenay d'inscrire cette sous-catégorie d'immeubles non-résidentiels dans rôle d'évaluation pour les années 2025-2026-2027.

316-2024

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À UN NOTAIRE POUR L'ACHAT DU BÂTIMENT DE LA CAISSE DESJARDINS SITUÉ AU 243, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà signé une promesse de vente pour l'achat du bâtiment de la Caisse Desjardins situé 243, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE il est nécessaire de nommer un notaire pour finaliser cette transaction;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Me Véronique Ouellet, notaire, pour la réalisation du contrat relatif à l'achat du bâtiment de la Caisse Desjardins situé 243, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Anse-Saint-Jean, et de prévoir un montant budgétaire de 4000 \$.

De plus, d'autoriser le maire et la directrice générale/greffière trésorière à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

317-2024

REQUÊTE DE RÉFECTION ET D'AMÉLIORATION STRUCTURELLE DU PONT COUVERT DE L'ANSE-SAINT-JEAN AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD).

CONSIDÉRANT l'importance patrimoniale du pont Couvert de L'Anse-Saint-Jean, reconnue par la Municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay dans le cadre de sa politique régionale culturelle;

CONSIDÉRANT QUE cette structure de type Town Québécois, érigée en 1929, constitue un symbole touristique depuis sa représentation sur les billets canadiens de mille dollars (1 000 \$) et témoigne de son histoire marquée par les embâcles de glace;

CONSIDÉRANT QU'UN projet actuellement en cours (2024-2025) avec le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), dans le cadre du Plan d'économie verte 2030, prévoit la connexion d'un méandre de la rivière Saint-Jean pour protéger le secteur résidentiel du Faubourg et son pont couvert;

CONSIDÉRANT QUE d'importants travaux ont été entrepris depuis 2020 pour renforcer la structure et augmenter sa capacité portante initiale à 10 tonnes;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adresser une requête formelle par écrit au ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) pour la réfection et l'amélioration structurale du pont couvert du Faubourg de L'Anse-Saint-Jean.

318-2024

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 34 ET 34A, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal a été déposée auprès du service des travaux publics pour la résidence située au 34 et 34A, rue Siant-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a examiné le dossier et émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour la résidence située au 34 et 34A, rue Saint-Jean-Baptiste, conformément au règlement 22-394 établissant la tarification pour le branchement aux services municipaux.

319-2024

ACHAT D'UNE YOURTE SUPPLÉMENTAIRE À IMAGO STRUCTURES INC.
POUR LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES À LA STATION DE SKI DU MONT-ÉDOUARD.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà attribué un contrat à la compagnie Imago Structure inc. pour l'installation de bâtiments temporaires à la station de ski du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la station de ski du Mont-Édouard doit fournir un bâtiment pour l'installation de la boutique Hors Circuit;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une yourte supplémentaire à la compagnie Imago Structures inc. au coût de 56 943.77 \$ plus taxes.

320-2024

RECOMMANDATION CCU77-2024 – DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
– CHALETS SUR LE FJORD, 2, RUE DE L'HERMINE.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis a été soumise pour peindre le revêtement extérieur de plusieurs chalets situés au 2, rue de l'Hermine;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction est conforme au Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (P.I.I.A.) du secteur patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a examiné la demande et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de rénovation pour repeindre le revêtement extérieur de plusieurs chalets appartenant au Chalet sur le Fjord, situé au 2, rue de l'Hermine.

321-2024

RECOMMANDATION CCU78-2024 – DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
– 4, RUE DU VERGER.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis a été soumise pour la réfection du revêtement extérieur de des fenêtres de la propriété située au 4, rue du Verger;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction est conforme au Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (P.I.I.A.) du secteur patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a examiné la demande et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de rénovation pour la réfection du revêtement extérieur et des fenêtres de la propriété située au 4, rue du Verger.

322-2024

RECOMMANDATION CCU79-2024 – DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
– 372, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de rénovation a été soumis pour la rénovation du balcon du deuxième étage et du soffite de la propriété située au 372, rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction est conforme au Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (P.I.I.A.) du secteur patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a examiné la demande et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de rénovation pour la rénovation pour le balcon du deuxième étage et le soffite de la propriété située au 372, rue Saint-Jean-Baptiste.

323-2024

RECOMMANDATION CCU80-2024 – DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
– 272, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de rénovation a été soumis pour la rénovation de la galerie et l'installation d'un garde-corps pour la propriété située au 272, rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction est conforme au Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (P.I.I.A.) du secteur patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a examiné la demande et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de rénovation de la galerie et l'installation d'un garde-corps pour la propriété située au 272, rue Saint-Jean-Baptiste.

324-2024

RECOMMANDATION CCU81-2024 – DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUCTION – 67, RUE DALLAIRE.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction a été soumis pour la construction d'un gazebo situé au 67, rue Dallaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction est conforme au Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (P.I.I.A.) du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a examiné la demande et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de construction pour le gazebo situé au 67, rue Dallaire.

325-2024

RECOMMANDATION CCU83-2024 - DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT
– REMPLACEMENT DES LOTS 6 144 374 ET 6 144 377, CRÉANT LE LOT 6 651
547.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de lotissement a été déposée auprès du service d'urbanisme pour le remplacement des lots 6 144 374 et 6 144 377;

CONSIDÉRANT QUE ce remplacement entraînera la création du lot 6 651 547 au Cadastre de Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux dispositions du règlement de lotissement 19-355;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en a pris connaissance et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de lotissement pour le remplacement des lots 6 144 374 et 6 144 377, créant ainsi le lot 6 651 547 au Cadastre de Québec.

326-2024

RECOMMANDATION CCU84-2024 - DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT
– REMPLACEMENT DES LOTS 6 144 493 ET 6 144 494, CRÉANT LES LOTS 6
647 605 ET 6 647 606.

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de lotissement a été déposée auprès du service d'urbanisme pour le remplacement des lots 6 144 493 et 6 144 494;

CONSIDÉRANT QUE ce remplacement entraînera la création des lots 6 647 605 et 6 647 606 au Cadastre de Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux dispositions du règlement de lotissement 19-355;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en a pris connaissance et a émis une recommandation favorable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de lotissement pour le remplacement des lots 6 144 493 et 6 144 494, créant ainsi les lots 6 647 605 et 6 647 606 au Cadastre de Québec.

327-2024

RECONNAISSANCE DES ACTIVITÉS DE LA MONTAGNE EN FEU POUR LA
PROGRAMMATION DU FESTIV ALPIN 2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE les services d'animation et événementiel déployés par la Montagne en Feu depuis 2015 visent à dynamiser et innover une offre multiactivité durant les congés familiaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a pris connaissance de la programmation du FESTIV-ALPIN pour les activités 2024-2025;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconnaître les activités proposées dans le cadre de la programmation de l'événement FESTIV-ALPIN de la Montagne en Feu qui sont :

- Action de grâce (12-13 octobre 2024)
- Période des Fêtes (26 au 31 décembre 2024)
- Relâche (01 au 09 mars 2025);

ET d'autoriser la mise en place d'une cantine mobile lors du déploiement des activités proposées.

328-2024

APPUI À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE, DANS LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY, POUR LES ACTIVITÉS DU FESTIV-ALPIN DE LA MONTAGNE EN FEU, ANNÉE 2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance des activités déployées par la Montagne en Feu dans le cadre de la programmation du FESTIV-ALPIN;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'aide financière de la Montagne en Feu, dans la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, pour un montant de 5 000 \$, afin de soutenir les activités du FESTIV-ALPIN.

ET QUE la Montagne en Feu s'engage à informer spécifiquement la municipalité ainsi que le Mont Edouard concernant toutes les opérations relatives à l'organisation et la tenue des événements. De plus, la Montagne en Feu remettra à la municipalité, à sa demande, copie des documents financiers ou comptables et les preuves d'assurance responsabilité civile relatifs à sa gouvernance, dans un souci de reddition de comptes.

329-2024

APPUI À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE, DANS LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POUR LA 1IÈRE ÉDITION DU CINÉCLUB DU FJORD.

CONSIDÉRANT la tenue de la 1e Édition du Cinéclub du Fjord avec une programmation 2024-2025 ayant pour objectif de permettre aux citoyens du Bas-Saguenay de découvrir et d'apprécier le cinéma d'ici et d'ailleurs;

CONSIDÉRANT la résolution R-188 2024 stipulant la désignation de l'organisme Promotion et Développement de L'Anse-Saint-Jean comme gestionnaire du Cinéclub du Fjord;

CONSIDÉRANT la participation active des citoyens-bénévoles à la diffusion de la culture cinématographique, qui se déroulera dans la salle multifonctionnelle Lionel-Proulx du Centre communautaire la Petite-École;

CONSIDÉRANT l'acte de dépôt des documents afférents ainsi que l'acceptabilité du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean quant au scénario de financement proposé;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'aide financière Promotion et Développement de L'Anse-Saint-Jean, dans la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, pour un montant de 2 443 \$ \$, afin de soutenir la 1^{ière} édition du Cinéclub du Fjord. Ce montant représentant 20,47 % du budget total (11 933 \$).

330-2024

APPUI AU PROJET DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-SAGUENAY POUR LA DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES CULTURELLES DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY.

CONSIDÉRANT QUE l'École de Musique du Bas-Saguenay a un projet à présenter à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de faire une demande de financement auprès du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay exige une résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'École de Musique du Bas-Saguenay a été présenté aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée à la MRC du Fjord-du-Saguenay est de 3 000 \$ sur un coût total de 6 310 \$;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean appui le projet de l'École de Musique du Bas-Saguenay et autorise la demande d'aide financière au coût de 3 000 \$ au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

331-2024

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MONTAGNE EN FEU POUR LA PRÉSENTATION AU FONDS SIGNATURE INNOVATION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY.

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont signé une entente sur le projet « Signature Innovation », dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3, visant à faire de la MRC « La destination d'activités hivernales d'excellences et reconnue au Québec »;

CONSIDÉRANT QUE la Montagne en Feu souhaite déposer une demande de financement au Fonds Signature Innovation de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay exige une résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Montagne en Feu a été présenté aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier pouvant être accordé dans le volet 1 (diversification, bonification ou développement d'activités et /ou de services hivernaux) est d'un maximum de 35 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean appui le dépôt de la demande financière au coût de 35 000 \$ de la Montagne en Feu dans le cadre du Fonds Signature Innovation de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

332-2024

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION DU BAS-SAGUENAY POUR LA PRÉSENTATION AU FONDS SIGNATURE INNOVATION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY.

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont signé une entente sur le projet « Signature Innovation », dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3, visant à faire de la MRC « La destination d'activités hivernales d'excellences et reconnue au Québec »;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Bas-Saguenay souhaite déposer une demande de financement au Fonds Signature Innovation de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Fondation de développement du Bas-Saguenay a été présenté aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier pouvant être accordé dans le volet 1 (diversification, bonification ou développement d'activités et /ou de services hivernaux) est d'un maximum de 35 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean appui le dépôt de la demande financière au coût de 35 000 \$ de la Fondation du Bas-Saguenay dans le cadre du Fonds Signature Innovation de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

333-2024

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE SKI SAGUENAY POUR LA PRÉSENTATION AU FONDS SIGNATURE INNOVATION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY.

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont signé une entente sur le projet « Signature Innovation », dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3, visant à faire de la MRC « La destination d'activités hivernales d'excellences et reconnue au Québec »;

CONSIDÉRANT QUE Ski Saguenay souhaite déposer une demande de financement au Fonds Signature Innovation de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay exige une résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Ski Saguenay a été présenté aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier pouvant être accordé dans le volet 1 (diversification, bonification ou développement d'activités et /ou de services hivernaux) est d'un maximum de 35 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean ne soutient pas le projet de Ski Saguenay ni le dépôt de la demande financière de 35 000 \$ dans le cadre du Fonds Signature Innovation de la MRC du Fjord-du-Saguenay..

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Michel Boudreault

Monsieur Boudreault invite la population à assister à l'assemblée générale annuelle du Camping de L'Anse, qui se tiendra le 8 octobre 2024 à 19 h 00.

Monsieur Daniel Boudreault

Monsieur Boudreault invite la population à participer à l'activité d'Halloween qui se déroulera au Camping de L'Anse. Les personnes intéressées peuvent louer une table auprès du personnel des loisirs de la municipalité. Un 5 à 7 des bénévoles sera organisé le 1er novembre 2024. Les organismes recevront un formulaire à remplir et à transmettre au personnel des loisirs de la municipalité. Le prochain film du Cinéclub sera projeté le 18 octobre 2024 à la salle Lionel Plourde.

Monsieur Daniel Corbeil

Monsieur Corbeil invite la population à se renseigner et à soumettre les demandes de permis appropriés à notre inspectrice municipale avant d'entreprendre tout travail.

PÉRIODE DE QUESTIONS

334-2024

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Corbeil propose la fermeture de la séance à 20 h 30.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur Yvan Côté, maire suppléant

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».